

## DOSSIER DE PRÉSENTATION

### CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

# TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES : UTILISATION ET MAINTENANCE

**SESSION 2022**

Lieu de formation : **Institut Saint Joseph**  
26 avenue André Chénier  
11300 LIMOUX  
[www.saintjoseph-limoux.com](http://www.saintjoseph-limoux.com)

Contact : **Henri Goguet-Chapuis**  
☎ 06 70 76 05 86  
☎ 04 68 31 63 13

Email : [henri.goguet-chapuis@cneap.fr](mailto:henri.goguet-chapuis@cneap.fr)



# SOMMAIRE

## **ACTIVITÉS ET RÉFÉRENTIELS ..... 2**

|      |                                     |   |
|------|-------------------------------------|---|
| I.   | Identification des emplois .....    | 2 |
| II.  | Fiche descriptive d'activités ..... | 2 |
| III. | Référentiel de certification .....  | 3 |

## **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE..... 4**

|        |   |   |
|--------|---|---|
| IV.    | Organisation de l'action de formation .....                     | 4 |
| V.     | Étalement de la formation .....                                 | 4 |
| VI.    | Structure de l'évaluation en unités capitalisables .....        | 4 |
| VII.   | Public ciblé .....  | 4 |
| VIII.  | Pré-requis .....  | 4 |
| IX.    | Positionnement et sélections .....                              | 4 |
| X.     | Formation et handicap .....                                     | 5 |
| XI.    | Délai de rétractation .....                                     | 5 |
| XII.   | Dispositions financières .....                                  | 5 |
| XIII.  | Rémunération .....  | 5 |
| XIV.   | Matériels et équipements pédagogiques .....                     | 5 |
| XV.    | Intervenants .....  | 6 |
| XVI.   | Résumé du référentiel d'emploi .....                            | 6 |
| XVII.  | Ruban pédagogique et modules de formation.....                  | 6 |
| XVIII. | Taux de satisfaction des sessions précédentes .....             | 6 |
| XIX.   | Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).....               | 6 |
| XX.    | Emploi du temps prévisionnel alternance centre/entreprise ..... | 7 |

## **STAGES EN ENTREPRISE ..... 8**

|        |                            |   |
|--------|----------------------------|---|
| XXI.   | Objectifs du stage .....   | 8 |
| XXII.  | Organisation.....          | 8 |
| XXIII. | Entreprises d'accueil..... | 8 |
| XXIV.  | Suivi .....                | 8 |

## I. Identification des emplois

Le tractoriste ou "conducteur d'engin d'exploitation agricole" exerce son activité dans les exploitations agricoles dont il est salarié (pour une ou plusieurs exploitations), ou dans les entreprises de services à la production (Entreprise de travaux agricoles, ruraux et forestiers ou Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Dans ce cas, il réalise des travaux agricoles mécanisés chez les clients ou les adhérents. La mobilité est alors importante et les déplacements peuvent durer plusieurs jours, en fonction du rayon d'action de l'entreprise.

L'activité des conducteurs est liée au calendrier des cultures. En période culturale (de mars à novembre en système grande culture), l'activité principale est la conduite des matériels. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes. Le recours aux emplois temporaires (moins de 200 jours d'activité) ou saisonniers (moins de 80 jours d'activité) est fréquent dans ce secteur, pour absorber les pointes de travail.

En morte saison (novembre/mars) ou en période d'intempérie, c'est l'activité maintenance qui domine. Le lieu de travail est alors l'atelier de l'exploitation, de la CUMA ou de l'ETARF.

Le code ROME (Répertoire officiel des métiers et des emplois) identifie les emplois suivants :

- Code A 1101 : Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

## II. Fiche descriptive d'activités

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste, de l'ensemble des activités de l'employé(e) titulaire de l'emploi. Elles sont écrites avec le pronom personnel "Il", "Il" étant indifféremment une femme ou un homme.

### 1 - Gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier.

- Il participe à la définition des besoins et au choix des matériels de l'exploitation, de l'entreprise ou de la CUMA.
- Il participe à l'achat du matériel, notamment en ce qui concerne les équipements à prévoir et les adaptations à apporter (attelage, position des boîtiers de commande...).
- Il participe à la gestion et à l'organisation de l'atelier (équipement et outillage).
- Il peut assurer l'approvisionnement en pièces, carburant, lubrifiant et gérer les stocks de pièces et fournitures.

### 2 - Réalisation des travaux agricoles mécanisés de l'exploitation ou pour le compte des clients ou adhérents en respectant les règles de sécurité et de respect de l'environnement.

- Il participe à l'organisation du chantier.
  - o En ETARF et CUMA, il prend connaissance de la commande (cahier des charges, fiche de chantier) et des instructions (localisation et nature du chantier, caractéristiques de la parcelle...).
  - o Il participe à la définition des besoins en matériel et en main d'œuvre en fonction des caractéristiques du chantier et le cas échéant à partir de sa connaissance du terrain.
- Il prépare les matériels et les achemine sur le lieu de travail.
  - o Il prépare et vérifie les matériels nécessaires à la réalisation du chantier (adaptation des équipements attelage, réglages...). Le cas échéant, il prépare les fournitures (engrais, amendements, semences, produits de traitement...).
  - o Il conduit les matériels sur route en respectant le code de la route et les règles de sécurité.
- Il conduit habilement en situation de travail, les différents matériels agricoles de l'entreprise, dans un souci d'efficacité et de sécurité.
  - o Il organise son travail en fonction des caractéristiques de la parcelle (portance, relief, plantations) et de la culture en place, le cas échéant, en fonction des instructions du client ou de l'adhérent.
  - o Le cas échéant, il se consulte avec les autres intervenants pour organiser collectivement le chantier.
  - o Il contrôle les résultats obtenus en début et en cours de travail, modifie les réglages du matériel en conséquence et adapte sa conduite aux conditions de réalisation (vitesse de travail...).
  - o Il ajuste son comportement aux problèmes rencontrés sur le terrain (panne, coordination avec les autres intervenants...). Lorsque c'est possible, il anticipe l'apparition des problèmes par sa connaissance du matériel et de son fonctionnement.

### 3 - Entretien et maintenance courante des matériels et équipements de l'entreprise.

- Il effectue les opérations d'entretien courant.
  - o Il effectue les opérations d'entretien quotidien en période de travail (nettoyage, graissage, vérification des niveaux...) et vérifie l'état du matériel avant le travail (fonctionnement, sécurité). Le cas échéant il intervient (ou fait intervenir) pour la remise en état.
  - o Il réalise les opérations d'entretien périodique recommandées par le fabricant : vidange, serrage, graissage, changement des filtres...
  - o Il tient à jour les documents d'entretien des matériels (carnet de bord, livret d'entretien...).
  - o En fin de campagne, il procède au nettoyage complet, au rangement et à l'hivernage des matériels.

- Il assure la maintenance et la remise en état des matériels.
  - o En cas de panne ou de problème de fonctionnement, il réalise un pré-diagnostic par l'observation des symptômes de panne. En fonction du problème, il dépanne lui-même ou fait dépanner. Dans ce cas il communique au dépanneur le résultat de ses observations.
  - o En fin de campagne, Il peut réaliser la révision complète des matériels (ou y participer), par nettoyage, démontage et contrôle des pièces (maintenance préventive).
  - o Il peut réaliser lui même la remise en état du matériel à la suite de panne, d'accident ou d'usure :
    - en procédant, pour des interventions simples, à l'échange des pièces défectueuses, par démontage, remplacement, remontage et contrôle du fonctionnement,
    - en réparant, lorsque c'est possible, les pièces défectueuses par des travaux simples d'atelier.

#### 4 - Communication dans l'entreprise et hors de l'entreprise avec les partenaires et les donneurs d'ordres.

- Il communique dans l'entreprise
  - o Il rend compte régulièrement au chef d'exploitation, au chef d'entreprise, au responsable de la CUMA du travail réalisé.
  - o Il remplit et tient à jour les documents d'enregistrement utilisés dans l'entreprise. Éventuellement il les exploite.
    - carnet de champ (exploitation agricole),
    - fiche de chantier (ETARF et CUMA),
    - carnet de bord, livret d'entretien des matériels...
  - o Il utilise les moyens de communication propres à l'entreprise : téléphone portable, radiotéléphone, CB, fax...
- En ETARF et en CUMA, il communique avec les donneurs d'ordres (clients ou adhérents)
  - o Il représente l'entreprise auprès des donneurs d'ordres et adapte son comportement en conséquence.
  - o Il peut répondre directement aux demandes de prestation de services et assurer la liaison avec le responsable de l'entreprise (planification).
  - o Il s'informe auprès des donneurs d'ordres sur la nature du chantier, le travail à réaliser, les caractéristiques de la parcelle et prend en compte les instructions et les recommandations.
  - o Il peut informer les donneurs d'ordres sur les différentes activités de l'entreprise, sur le fonctionnement, les prix...
  - o Il remplit et présente aux clients et aux adhérents les fiches de chantier et le décompte horaire.
  - o En CUMA, il participe aux réunions d'adhérents, particulièrement lorsqu'elles concernent la planification des chantiers importants (chantiers de récolte).

#### 5 - Information et formation sur l'utilisation et l'entretien des matériels

- Il assiste à la livraison et à la prise en main du matériel. Il s'informe sur son fonctionnement, sur son entretien et prend connaissance de la documentation technique.
- Il utilise les documents techniques relatifs aux matériels dans le cadre de son travail (réglages, maintenance...)
- En exploitation, il peut participer aux tours de plaine, aux visites des techniciens, aux réunions techniques.
- Il participe à des stages de formation.

### III. Référentiel de certification

Le Certificat de spécialisation est constitué de 3 Unités Capitalisables.

|   |           |
|---|-----------|
| UC 1 - Être capable de réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité  |           |
| OI 11 - Être capable de choisir le matériel et les équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier   | Épreuve 1 |
| OI 12 - Être capable de préparer le matériel et les équipements choisis   |           |
| OI 13 - Être capable d'utiliser les matériels et les équipements choisis dans un souci d'efficacité et de sécurité et dans le respect des règles de l'environnement |           |
| OI 14 - Être capable de contrôler la qualité du travail   |           |
| UC 2 - Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité                        |           |
| OI 21 - Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des moteurs thermiques   | Épreuve 2 |
| OI 22 - Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des différentes transmissions  |           |
| OI 23 - Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des équipements hydrauliques, électriques et électro hydrauliques                                      |           |
| OI 24 - Être capable d'assurer l'entretien et la maintenance des pièces d'usure et éléments mécano-soudés   |           |
| UC 3 - Être capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés  |           |
| OI 31 - Être capable d'utiliser des documents de suivi  | Épreuve 1 |
| OI 32 - Être capable de gérer les approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages   | Épreuve 2 |
| OI 33 - Être capable de proposer un calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements  | Épreuve 1 |

Pour l'obtention du diplôme il faut réussir la totalité des 2 épreuves.

# ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

## IV. Organisation de l'action de formation

L'action de formation est prévue du lundi 14 mars 2022 au lundi 24 octobre 2022 \* à l'Institut Saint Joseph  
26, avenue André Chénier – 11300 Limoux  
ou sur le site de son antenne : Hameau de Massia – Route de Saint Polycarpe – 11300 Limoux.

Elle est organisée pour un effectif prévisionnel de 7 stagiaires.

Le parcours moyen de formation a une durée de 1022 h dont 602 h en centre de formation et 420 h en entreprise. Cette durée pourra faire l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse dès le positionnement et à tout moment du parcours.

Pour les périodes en centre de formation, les cours en salle se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 sur la base de 35 heures par semaine. Pour les travaux pratiques, les visites, les stages en entreprise, les horaires peuvent être décalés plus tôt dans la matinée.

## V. Étalement de la formation\*

| Centre de formation                             | Nombre de semaines | Entreprise                  | Nombre de semaines |
|---|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Du 14/03/2022 au 29/04/2022                     | 7                  | Du 02/05/2022 au 13/05/2022 | 2                  |
| Du 16/05/2022 au 31/05/2022                     | 2,5                | Du 01/06/2022 au 10/06/2022 | 1,5                |
| Du 13/06/2022 au 01/07/2022                     | 3                  | Du 04/07/2022 au 15/07/2022 | 2                  |
| Du 18/07/2022 au 29/07/2022                     | 2                  |                             |                    |
| Du 01/08/2022 au 12/08/2022 Fermeture du centre |                    |                             |                    |
| Du 16/08/2022 au 26/08/2022                     | 2                  | Du 29/08/2022 au 14/10/2022 | 7                  |
| Du 17/10/2022 au 24/10/2022                     | 1,5                |                             |                    |
| Total   | 602 heures         | Total                       | 420 heures         |

## VI. Structure de l'évaluation en unités capitalisables

Le certificat de spécialisation est un diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture (Code RNCP 2303) délivré selon la modalité des unités capitalisables.

**L'obtention de l'intégralité des 3 UC (2 épreuves au total) est indispensable pour la délivrance du diplôme.  
Le stagiaire dispose de 5 ans pour réunir toutes les UC.**

Les épreuves s'étaleront sur deux périodes, fin juillet et mi octobre. Les sujets des épreuves sont donnés dès la rentrée. Pour chaque épreuve, le stagiaire doit réaliser une activité professionnelle significative puis expliciter sa pratique à l'oral face à un formateur (le maître de stage ayant donné son appréciation).

Toutes les épreuves se font donc à l'oral avec l'aide d'un support préalablement préparé.

## VII. Public ciblé

Le certificat de spécialisation est accessible aux demandeurs d'emploi titulaires d'un CAPa ou d'un BEPa ou d'un BPa ou d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'une expérience professionnelle équivalente de trois années (à temps complet), ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives.

**Les pièces justificatives (photocopie du diplôme ou bulletins de salaires) sont indispensables à la constitution du dossier d'inscription à l'examen. Les personnes ne pouvant justifier de leur diplôme ou de leur expérience professionnelle ne pourront s'inscrire à l'examen.**

## VIII. Pré-requis

Savoir lire et écrire, goût pour le travail physique en extérieur.

Bonnes aptitudes physiques, vaccinations à jour.

Un test d'évaluation des connaissances professionnelles et/ou de compréhension de la langue française sera effectué.

## IX. Positionnement et sélections

Le stagiaire doit préalablement contacter et faire valider son projet par l'un des prescripteurs de la Région : MLI, pôle emploi, CIDFF, Cap emploi, Conseiller d'insertion des Départements ... Le stagiaire ne peut intégrer la formation sans la fiche prescripteur. Le candidat est ensuite convoqué à une information collective.

La sélection se fait sur dossier et entretien de motivation. Au cours de cet entretien, le candidat doit présenter :

- son parcours professionnel antérieur,
- ses besoins et ses attentes en matière de formation,
- son projet professionnel.

\* Dates susceptibles de modification en fonction du nombre de participants

## **X. Formation et handicap**

Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), Madame Géraldine DARDANNE (geraldine.dardanne@cneap.fr), référente handicap se tient à la disposition des stagiaires pour leur accueil et si besoin, la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé.

## **XI. Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **XII. Dispositions financières**

Le coût de la formation, soit en moyenne 5 839 € par stagiaire, est pris en charge par Pôle Emploi et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Aucune participation financière n'est demandée au stagiaire.

## **XIII. Rémunération**

Dans la limite des places rémunérées disponibles, le stagiaire ne percevant pas l'allocation d'aide au retour à l'emploi pourra durant sa formation, s'il respecte les conditions d'attribution, bénéficier d'une rémunération versée par la Région Occitanie et de la prise en charge de sa protection sociale dès lors que la dite formation est agréée par la Région au titre de la rémunération.

Les sommes versées, à ce titre, feront l'objet de retenues proportionnelles à la durée des absences non justifiées.

Les périodes d'interruption de la formation au-delà de 15 jours dans l'année et celles de fermeture administrative du centre de formation donnent lieu à des retenues conformément aux dispositions de la partie VI, livre III du Code du Travail et à un maintien de rémunération de 8 jours par période d'1 an (Circulaire N°857 du 30 mars 1979).

En cas d'abandon du stage sans motif légitime ou de renvoi pour faute lourde, le stagiaire pourra être amené à rembourser à la Région l'ensemble des sommes perçues au titre de sa rémunération et des sommes versées au titre de la protection sociale. Quel que soit le motif de sortie de la formation avant son terme, le stagiaire reste redevable du trop perçu du mois en cours.

Chaque demi-journée de formation en centre ou en entreprise fait l'objet d'un émargement de présence. Toute absence non justifiée (arrêt de travail, mariage, naissance d'un enfant ...) entraîne une retenue proportionnelle sur la rémunération.

Le Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (n°CR 08-06/214 et 1/06-767) est consultable sur place, une copie peut être demandée au format PDF.

## **XIV. Matériels et équipements pédagogiques**

### • Matériel grandes cultures

- Tracteur Case 5130,
- Tracteur Massey Ferguson 265,
- Rotalabour, disques (pulvérisateur),
- Cultivateur lourd, vibroculteur, herse,
- Girobroyeur à lames,
- Cultipaker,
- Pulvérisateur Berthoud,
- Semoir en ligne, semoir monograine,
- Chisel, bineuse, charrue losange,
- Enrouleur (irrigation),
- Remorque benne.

### • Matériel viticole

- Tracteur New Holland 70-86 S,
- Tracteur New Holland TNF 90,
- Vigneronne équipée côtes de melon,
- Pulvérisateur à disques, chisel vigne,
- Spiroculteur, vibroculteur, rotavator,
- Appareil de désherbage (à jet projeté),
- Broyeur de sarments, benne à vendanges,
- Ecimeuse, rogneuse, épampreuse,
- Petits matériels (sécateurs ...),
- Débroussailleuse articulée sur tracteur,
- Lame niveleuse.

### • Matériel agricole et forestier

- Tracteur forestier Case 5150,
- Broyeur forestier frontal,
- Tablier treuil,
- Girobroyeur à chaînes,
- Remorque porte grumes,
- Broyeur de végétaux,
- Tronçonneuses et débroussailleuses professionnelles.

### • Matériel informatique et logiciels

- 16 postes HP Compaq Core i3-2100,
- 16 ordinateurs portables,
- Imprimante couleur, vidéoprojecteurs,
- Matériel de visio conférence,
- Accès Internet ADSL,
- Windows 10 Pro et Office 2013 (Word, Excel, Access, PowerPoint ...)
- EBP

### • Autres

- Atelier mécanique,
- Labos, CDI,
- Gymnase, salle de musculation,
- Salle de restauration,
- Minibus.

## XV. Intervenants

| Noms                  | Domaines d'intervention   | Qualifications  |
|-----------------------|---|---|
| GOGUET-CHAPUIS Henri  | Bureautique, développement durable, gestion de l'atelier, compte rendu de stage, examens, bilans et suivi des stagiaires  | Ingénieur en agriculture<br>Responsable de formation, habilité UC   |
| VERNEDE Émile         | Travaux agricoles et viticoles, travaux de pulvérisation, préparation au certiphyto, connaissance et utilisation du matériel, conduite des engins, entretien et maintenance du matériel, organisation et conduite de chantiers, examens | Ingénieur agricole<br>Exploitant viticole   |
| RODRIGUEZ Jean-Michel | Travaux agricoles et viticoles, entretien et maintenance du matériel, connaissance et utilisation du matériel   | BPA Viticulture Œnologie<br>Exploitant Viticole   |
| MESTRE Daniel         | Travaux agricoles et viticoles, connaissance et utilisation du matériel   | BTA G<br>Exploitant agricole et viticole  |
| TAILHAN Didier        | Gestion de l'atelier, entretien et maintenance du matériel, soudure, travaux viticoles  | BP REA, Bac Pro Maintenance des machines agricoles, Exploitant Viticole                                     |
| DOUTRE Bernard        | Travaux viticoles, travaux de vinification, filière viticole  | Exploitant viticole   |
| CHANUT Matthieu       | Conduite et entretien engins forestiers   | BTSA Gestion forestière<br>CQP Vigne et cave  |
| FAURE Bruno           | Conduite des engins, entretien et maintenance du matériel, ergonomie du travail, sécurité, formation Sauveteur Secouriste du Travail  | Licence de géographie option aménagement de l'espace, BTSA Gestion forestière<br>Formateur SST, habilité UC |
| SANCHEZ Eric          | Hygiène et santé, ergonomie, sports et endurance  | Licence STAPS   |
| BOUSQUET Elizabeth    | Techniques de recherche d'emploi  | Master Responsable en Gestion des Ressources Humaines   |
| DARDANNE Géraldine    |   | Référente handicap  |

## XVI. Résumé du référentiel d'emploi

| Objectifs de compétences acquises à la sortie   |
|---|
| <p>A l'issue de la formation, le titulaire du Certificat de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un tracteur,</li> <li>- choisir le matériel en fonction des objectifs culturels, atteler et régler les outils portés ou tractés, effectuer les principaux travaux agricoles et viticoles,</li> <li>- assurer l'entretien mécanique de premier niveau, réaliser les soudures simples,</li> <li>- gérer administrativement les travaux, l'entretien du matériel, les stocks,</li> <li>- réaliser les travaux agricoles liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans le respect de la réglementation et de la prévention des risques pour la santé et l'environnement,</li> <li>- préparer et réussir son intégration professionnelle.</li> </ul> |

## XVII. Ruban pédagogique et modules de formation

| N° | Intitulé du module                                 | UC       | Durée | M | A | M | J | J | A | S | O |
|----|--|----------|-------|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | Sécurité et premiers secours                       | UC 1 à 2 | 21 h  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  | Connaissance et utilisation des machines agricoles | UC 1     | 245 h |   |   | S | S | S |   | S | S |
| 3  | Entretien et maintenance du matériel agricole      | UC 2     | 217 h |   |   | S | S | S |   | S | S |
| 4  | Gestion de l'atelier de travaux                    | UC 3     | 35 h  |   |   |   | S | S |   | S | S |
| 5  | Taille de la vigne                                 | -        | 35 h  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  | Certiphyto   | -        | 28 h  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  | Techniques de recherche d'emploi                   | -        | 14 h  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  | Manipulation des extincteurs                       | -        | 7 h   |   |   |   |   |   |   |   |   |

S : Mise en pratique lors du stage en entreprise

## XVIII. Taux de satisfaction des sessions précédentes

En moyenne sur les années précédentes, plus de 80% des candidats qui se présentent aux évaluations finales obtiennent leur diplôme.

La note de satisfaction globale est de 4,75/5

100% des stagiaires qui terminent cette formation la recommandent.

## XIX. Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)

Le Certificat de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles est accessible par le biais de la VAE pour les personnes ayant exercé, en continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins un an, des activités salariées, non salariées ou bénévoles, leur permettant de justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme.

Pour tout renseignement complémentaire, nous contacter ou consulter la documentation sur notre site internet.



## XX. Emploi du temps prévisionnel alternance centre/entreprise\*

| mars 2022 |    | avril 2022 |        | mai 2022 |        | juin 2022 |        | juillet 2022 |        | août 2022 |        | septembre 2022 |        | octobre 2022 |        |
|-----------|----|------------|--------|----------|--------|-----------|--------|--------------|--------|-----------|--------|----------------|--------|--------------|--------|
| M         | 1  | V          | 1      | D        | 1      | M         | 1      | V            | 1      | L         | 1      | J              | 1      | S            | 1      |
| M         | 2  | S          | 2      | L        | 2      | J         | 2      | S            | 2      | M         | 2      | V              | 2      | D            | 2      |
| J         | 3  | D          | 3      | M        | 3      | V         | 3      | D            | 3      | M         | 3      | S              | 3      | L            | 3      |
| V         | 4  | L          | 4      | M        | 4      | S         | 4      | L            | 4      | J         | 4      | D              | 4      | M            | 4      |
| S         | 5  | M          | 5      | J        | 5      | D         | 5      | M            | 5      | V         | 5      | L              | 5      | M            | 5      |
| D         | 6  | M          | 6      | V        | 6      | L         | 6      | M            | 6      | S         | 6      | M              | 6      | J            | 6      |
| L         | 7  | J          | 7      | S        | 7      | M         | 7      | J            | 7      | D         | 7      | M              | 7      | V            | 7      |
| M         | 8  | V          | 8      | D        | 8      | M         | 8      | V            | 8      | L         | 8      | J              | 8      | S            | 8      |
| M         | 9  | S          | 9      | L        | 9      | J         | 9      | S            | 9      | M         | 9      | V              | 9      | D            | 9      |
| J         | 10 | D          | 10     | M        | 10     | V         | 10     | D            | 10     | M         | 10     | S              | 10     | L            | 10     |
| V         | 11 | L          | 11     | M        | 11     | S         | 11     | L            | 11     | J         | 11     | D              | 11     | M            | 11     |
| S         | 12 | M          | 12     | J        | 12     | D         | 12     | M            | 12     | V         | 12     | L              | 12     | M            | 12     |
| D         | 13 | M          | 13     | V        | 13     | L         | 13     | M            | 13     | S         | 13     | M              | 13     | J            | 13     |
| L         | 14 | J          | 14     | S        | 14     | M         | 14     | J            | 14     | D         | 14     | M              | 14     | V            | 14     |
| M         | 15 | V          | 15     | D        | 15     | M         | 15     | V            | 15     | L         | 15     | M              | 15     | S            | 15     |
| M         | 16 | S          | 16     | L        | 16     | J         | 16     | S            | 16     | M         | 16     | V              | 16     | D            | 16     |
| J         | 17 | D          | 17     | M        | 17     | V         | 17     | D            | 17     | M         | 17     | S              | 17     | L            | 17     |
| V         | 18 | L          | 18     | M        | 18     | S         | 18     | L            | 18     | J         | 18     | D              | 18     | M            | 18     |
| S         | 19 | M          | 19     | J        | 19     | D         | 19     | M            | 19     | V         | 19     | L              | 19     | M            | 19     |
| D         | 20 | M          | 20     | V        | 20     | L         | 20     | M            | 20     | S         | 20     | M              | 20     | J            | 20     |
| L         | 21 | J          | 21     | S        | 21     | M         | 21     | J            | 21     | D         | 21     | M              | 21     | V            | 21     |
| M         | 22 | V          | 22     | D        | 22     | M         | 22     | V            | 22     | L         | 22     | J              | 22     | S            | 22     |
| M         | 23 | S          | 23     | L        | 23     | J         | 23     | S            | 23     | M         | 23     | V              | 23     | D            | 23     |
| J         | 24 | D          | 24     | M        | 24     | V         | 24     | D            | 24     | M         | 24     | S              | 24     | L            | 24     |
| V         | 25 | L          | 25     | M        | 25     | S         | 25     | L            | 25     | J         | 25     | D              | 25     | M            | 25     |
| S         | 26 | M          | 26     | J        | 26     | D         | 26     | M            | 26     | V         | 26     | L              | 26     | M            | 26     |
| D         | 27 | M          | 27     | V        | 27     | S         | 27     | M            | 27     | S         | 27     | M              | 27     | J            | 27     |
| L         | 28 | J          | 28     | S        | 28     | M         | 28     | J            | 28     | D         | 28     | M              | 28     | V            | 28     |
| M         | 29 | V          | 29     | D        | 29     | M         | 29     | V            | 29     | L         | 29     | J              | 29     | S            | 29     |
| M         | 30 | S          | 30     | L        | 30     | J         | 30     | S            | 30     | M         | 30     | V              | 30     | D            | 30     |
| J         | 31 | S          | Centre | M        | Centre | J         | Centre | D            | Centre | M         | Centre | M              | Centre | L            | Centre |

\* Dates susceptibles de modification en fonction du nombre de participants

## STAGES EN ENTREPRISE

### **XXI. Objectifs du stage**

L'objectif du stage est de faire découvrir les différents métiers de l'agriculture au travers de l'entreprise (viticulture, grandes cultures, élevage ...) ainsi que l'approfondissement de la pratique des travaux agricoles et de la maintenance.

La pratique professionnelle réalisée en entreprise est évaluée au cours d'entretiens oraux avec un formateur à l'aide de fiches de synthèse renseignées en entreprise. L'avis du maître de stage est sollicité.

### **XXII. Organisation\***

Le stage en entreprise se déroule en 4 périodes : 2 semaines du 02 au 13 mai, 1,5 semaine du 01 au 10 juin, 2 semaines du 04 au 13 juillet puis 7 semaines du 29 juillet au 14 octobre 2022.

### **XXIII. Entreprises d'accueil**

Les entreprises d'accueil sont par exemple :

- des agriculteurs ou viticulteurs : Bifante Thierry, Château Saint Jacques d'Albas, Domaine La Louvière, Doutré Bernard, EARL de Peyret, EARL du Domaine de Homs, EARL La Borde Blanche, EARL La Grave, GAEC Domaine Bernatas, GAEC Les Condamines, Gayda Alain, Mestre Daniel, Mourgues Christine, Rodriguez Jean-Michel, Sabatier Jean-Michel, SCEA Cassignoles, SCEA Le Mas, SCEA Le Soulo, SCEA Monté Cristo, Tailhan Didier, Vayre Murielle, Vernède Emile ...
- des entreprises de travaux agricoles ou concessionnaires : CIAM, CUMA de Villalier, Lavail, Limongi, Melix, SARL Lucon et fils ...

### **XXIV. Suivi**

Suite à un entretien avec le maître de stage et après entente sur le travail demandé au stagiaire :

- Signature de la convention de stage,
- Remise d'une note d'accompagnement.

En cours de stage :

- Le stagiaire réalise des tâches en situation professionnelle, il en note les points importants sur une fiche de synthèse, le maître de stage donne son appréciation sur le travail du stagiaire.
- Chaque stagiaire fait l'objet d'au moins une visite en entreprise avec entretien avec le maître de stage. Cette visite fait l'objet d'une fiche de suivi.

En fin de stage :

Réunion de bilan avec les maîtres de stage avec analyse du travail réalisé par le stagiaire.

\* Dates susceptibles de modification en fonction du nombre de participants